



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°328

MARS 2025

En amont du Conseil Municipal, la Police Pluri Communale a présenté son rapport d'activité de l'année 2024.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 MARS 2025 - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - pouvoir : 1 soit 16 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Wilhelm BLANCHARD, Bruno CRESPEL, Lauriane DOUILLARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI.

Stéphane PELLION a rejoint le Conseil en cours de séance, après l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal de février et la délibération relative à la formation de la Police Pluri Communale.

Absentes excusées : Christine CHAZELLE, Isabelle PERRAIS donne pouvoir à Bruno CRESPEL

Absent non excusé : Vincent SAULNIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h01.

Nicolas GURIEC est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2025

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ POLICE PLURI COMMUNALE :

- ✓ Convention pour la formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour les Agents de police

❖ FINANCES :

2024

- ✓ Compte Administratif 2024 Budget Principal, budget Assainissement et budget Lotissement des Châtaigniers
- ✓ Approbation des comptes de gestion des : Budget Principal, budget Assainissement et du budget Lotissement des Châtaigniers
- ✓ Affectation du résultat 2024 du Budget Principal, du résultat 2024 du budget Assainissement, du budget Lotissement des Châtaigniers

2025

- ✓ Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025
- ✓ Budget Primitif 2025 du Budget Principal, du budget Assainissement et du budget Lotissement des Châtaigniers

❖ RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Modification du tableau des effectifs à la suite d'avancement de grade

A. Les Conseillers approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ **POLICE PLURI COMMUNALE :**

- ✓ **Convention pour la formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour les agents de police.**

La réglementation requiert que les policiers municipaux amenés à être dotés d'armes, telles que des bâtons, suivent deux formations, une dispensée par le CNFPT et une formation d'entraînement obligatoire, organisée au moins deux fois par an.

Il est proposé que la mairie de Guérande organise ces séances de formation conformément aux modalités prévues par une convention, puisque l'un de ses agents de la police municipale est certifié pour les dispenser.

Le coût de cette formation sera de 55 € par agent et par session. Le montant est révisable annuellement. La convention est établie pour deux ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, avec possibilité de renouvellement pour une période similaire, dans la limite de deux reconductions.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention pour la formation aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour les agents de la Police Pluri Communale et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

❖ **FINANCES :**

✓ **Compte Administratif 2024 Budget Principal**

Le Compte Administratif 2024 du budget principal s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2024	Réalisations 2024
Recettes de fonctionnement	2 450 000.00 €	2 528 975.50 €
Dépenses de fonctionnement	2 450 000.00 €	2 238 027.55 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		290 947.95 €
	Vote du Budget 2024	Réalisations 2024
Recettes d'investissement	3 333 000.00 €	1 864 819.23 €
Dépenses d'investissement	3 333 000.00 €	1 424 592.61 €
Report du résultat antérieur		+270 181.82 €
RAR dépenses		724 418.21 €
RAR recettes		778 275.35 €
Besoin de financement en investissement		-116 187.66 €

✓ **Compte Administratif 2024 Budget Assainissement**

Le Compte Administratif 2024 du budget assainissement s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2024	Réalisations 2024
Recettes de fonctionnement	125 000.00 €	122 969.20 €
Dépenses de fonctionnement	125 000.00 €	88 406.62 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		34 562.58 €

	Vote du Budget 2024	Réalisations 2024
Recettes d'investissement	525 200.00 €	257 640.87 €
Dépenses d'investissement	525 200.00 €	303 608.42 €
Report du résultat antérieur		-45 967.55 €
RAR dépenses		77 770.00 €
RAR recettes		30 151.50 €
Excédent de la section d'investissement		5 946.77 €

✓ **Compte Administratif 2024 Budget Lotissement des Châtaigniers**

Le compte Administratif 2024 du budget Lotissement des Châtaigniers s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2024	Réalisations 2024
Recettes de fonctionnement	170 841.16 €	14 024.00 €
Dépenses de fonctionnement	170 841.16 €	14 024.20 €*
Report du résultat antérieur		59 333.63 €
Résultat de fonctionnement		59 333.83 €
	Vote du Budget 2024	Réalisations 2024
Recettes d'investissement	117 507.53 €	0.00 €
Dépenses d'investissement	117 507.53 €	14 024.00 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat d'investissement		-14 024.00 €

*l'écart constaté de 0.20cts correspond aux écarts des arrondis sur la TVA.

Pourquoi Le Maire sort de la salle lors de ce vote ?

Pour garantir l'impartialité et la transparence, le Maire, étant directement impliqué dans l'exécution budgétaire, ne peut pas participer au vote qui valide ou remet en question son propre bilan de gestion. Cette mesure, prévue par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), renforce la confiance dans les processus démocratiques et financiers au sein de la collectivité. Le Maire se doit de quitter la salle pendant le vote. C'est la 1^{ère} adjointe qui soumet alors les 3 comptes administratifs de 2024 au Conseil.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte Administratif 2024 du Budget Principal, du budget Assainissement ainsi que du budget Lotissement des Châtaigniers.

✓ **Approbation des comptes de gestion : Budget Principal, budget Assainissement et du budget Lotissement des Châtaigniers**

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2024 sont identiques au compte administratif du budget principal, du budget Assainissement, et du budget du Lotissement des Châtaigniers, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion concernés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les trois comptes de gestion Budget Principal, budget Assainissement et du budget Lotissement des Châtaigniers

✓ **Affectation du résultat 2024 du Budget Principal**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2024 du Budget Principal :

SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations 2024
Dépenses de fonctionnement	2 238 027,55 €
Recettes de fonctionnement	2 528 975,50 €
Résultat de l'exercice	290 947,95 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	290 947,95 €

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations 2024
Dépenses d'investissement	1 864 819,23 €
Recettes d'investissement	1 424 592,61 €
Résultat de l'exercice	-440 226,62 €
Résultant antérieur reporté	270 181,82 €
Résultat Global	-170 044,80 €
RAR dépenses	724 418,21 €
RAR recettes	778 275,35 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-116 187,66 €

Pourquoi affecter le compte résultat à la section investissement ?

Affecter le compte de résultat à la section investissement permet d'exploiter les excédents budgétaires pour financer des projets essentiels, notamment les infrastructures publiques telles que les routes ou les réseaux d'assainissement. Cette démarche reflète l'engagement de la collectivité envers une gestion financière responsable et transparente.

En optant pour l'autofinancement des investissements, la collectivité réduit sa dépendance à l'emprunt, diminue les charges d'intérêts et favorise une gestion financière plus saine. Cela garantit également une approche prudente et durable, tout en optimisant l'utilisation des ressources publiques et limitant l'endettement.

C'est dans ce contexte que le **Conseil Municipal valide l'affectation du résultat de 290 947,95€ dans la section investissement.**

✓ **Affectation du résultat 2024 du Budget Assainissement**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Assainissement :

SECTION D'EXPLOITATION	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	88 406,62 €
Recettes de fonctionnement	122 969,20 €
Résultat de l'exercice	34 562,58 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	34 562,58 €
SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses d'investissement	303 608,42 €
Recettes d'investissement	257 640,87 €
Résultat de l'exercice	-45 967,55 €
Résultant antérieur reporté	99 532,82 €
Résultat Global	53 565,27 €
RAR dépenses	77 770,00 €
RAR recettes	30 151,50 €
Excédent de la section d'investissement	5 946,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide, le transfert de 34562.58€ au compte 1068 (report d'investissement) ainsi que l'affectation du résultat du budget Assainissement 2024.

✓ **Affectation du résultat 2024 du Budget Lotissement des Châtaigniers**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Lotissement des Châtaigniers :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	14 024,00 €
Recettes de fonctionnement	14 024,20 €
Résultat de l'exercice	0,20 €*
Résultat antérieur reporté	59 333,63 €
Résultat reporté en fonctionnement	59 333,83 €
SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses d'investissement	14 024,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat de l'exercice	-14 024,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat d'investissement	-14 024,00 €

*l'écart constaté de 0.20cts correspond aux écarts des arrondis sur la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats du budget annexe Lotissement des Châtaigniers 2024.

✓ **Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025**

- Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

TAXES	Taux 2024	Taux 2025 + 2%
Taxe d'habitation	16.70 %	17.03 %
Taxe foncière bâti	37.58 %	38.33 %
Taxe foncière non bâti	53.03 %	54.09 %

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'augmentation du taux des taxes comme l'an dernier à +2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide une augmentation du taux des taxes de 2%. Deux conseillères se sont opposées Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË et 3 autres conseillers se sont abstenus il s'agit d'Audrey BERTET, Stéphane PELLION et Guillaume WACHNICKI.

Pourquoi les collectivités augmentent leurs taxes locales ?

Plusieurs facteurs peuvent obliger les collectivités à ajuster leurs recettes fiscales par une augmentation des taxes :

- *Permettre de couvrir les dépenses liées au fonctionnement ou aux investissements*
- *Compenser la baisse des subventions publiques, telles que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'État, la diminution des subventions publiques (En 2025, le département du Morbihan a annoncé la réduction de ses aides aux collectivités),*
 - *Faire face à des facteurs extérieurs qui ont un impact fort sur les finances de la collectivité telles que l'inflation (2% annuel en moyenne, pour rappel en 2023, l'inflation s'élevée à 4.9%) et à la hausse des coûts des matériaux, de l'énergie (facture d'électricité qui a triplé en un an),*
 - *Réduire la dépendance à l'emprunt qui permet de limiter les charges financières liées aux intérêts et réduire la durée d'endettement.*

Cette augmentation des taxes sert donc à préserver l'équilibre budgétaire de la collectivité.

✓ **Budget Primitif 2025 du Budget Principal**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif du budget principal 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 568 000.00 €	2 762 000.00 €
Dépenses	2 568 000.00 €	2 762 000.00 €

Le Conseil Municipal à l’unanimité valide le budget primitif du budget principal de la Commune 2025 et autorise monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi le Conseil Municipal confie au Maire la responsabilité de modifier certaines répartitions budgétaires sans avoir à solliciter à chaque fois le vote du Conseil. Le Maire a donc la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Le Maire peut effectuer ces ajustements dans une limite définie, ici 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement ou investissement), pour éviter des modifications trop importantes.

Quant aux fonds alloués aux salaires et aux charges sociales du personnel, ils ne peuvent pas être concernés par ces mouvements. Cela protège la rémunération des agents et évite tout impact sur les ressources humaines.

✓ **Budget Primitif 2025 du Budget Assainissement**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Assainissement qui s’équilibre en dépenses et en recettes :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	125 000.00 €	207 000.00 €
Dépenses	125 000.00 €	207 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité valide le budget primitif du budget annexe assainissement 2025.

✓ **Budget Primitif 2025 du Budget Lotissement des Châtaigniers**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Lotissement des Châtaigniers qui s’équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	179 338.83 €	134 024.00 €
Dépenses	179 338.83 €	134 024.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité valide le budget Lotissement des Châtaigniers de la Commune 2025 et autorise Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu’à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

❖ **RESSOURCES HUMAINES :**

✓ **Modification du tableau des effectifs par suite d’avancement de grade**

Monsieur le maire informe l’assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc à l’assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l’agent inscrit au tableau d’avancement de grade établi pour l’année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l’emploi d’origine et la création de l’emploi correspondant au grade d’avancement.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

SERVICE	SUPPRESSIONS EMPLOIS	CRÉATIONS EMPLOIS
MÉDIATHEQUE	Adjoint territorial du patrimoine, à temps non complet 28/35 ^{ème} à compter du 1/07/2025	Adjoint territorial principal 2 ^{ème} classe du patrimoine, à temps non complet 28/35 ^{ème} à compter du 1/07/2025
	Adjoint territorial principal 2 ^{ème} classe, à temps non complet 23/35 ^{ème} à compter du 1/04/2025	Adjoint territorial principal 1 ^{ère} classe, à temps non complet 23/35 ^{ème} à compter du 1/04/2025
ENFANCE JEUNESSE	Adjoint d'animation à temps complet à compter du 1/04/2025	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à temps complet à compter du 1/04/2025
RESTAURATION NETTOYAGE LOCAUX	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet 30/35 ^{ème} à compter du 1/04/2025	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps non complet 30/35 ^{ème} à compter du 1/04/2025
	Adjoint technique à temps complet à compter du 1/04/2025	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet à compter du 1/04/2025
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet à compter du 1/04/2025	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet à compter du 1/04/2025
ADMINISTRATIF	Suppression à tort (Cf. délibération décembre 2024)	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet à compter du 1/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la modification du tableau des emplois ainsi proposée

✓ **INFORMATIONS :**

La Police Pluri-Communale joue un rôle essentiel dans la protection des citoyens et la promotion de la sécurité. En collaborant avec les enseignants et la collectivité, la Police Pluri-Communale contribue à instaurer une culture de prévention et de sécurité adaptée aux besoins des enfants.



Petit Zoom sur les actions 2024 de la Police Pluri Communale auprès des enfants :

- **Opération "voir et être vu"** : Cette initiative a sensibilisé 85 élèves de CE1/CE2 aux dangers de la route, notamment après le changement d'heure. Elle visait à leur expliquer l'importance de voir et d'être vu dans l'obscurité, que ce soit en tant que piéton ou cycliste. Chaque enfant a reçu une règle rétro réfléchissante.
- **Permis piéton pour les CE2** : 30 élèves ont travaillé les principes du permis piéton et les bases du code de la route.
- **Permis vélo pour les CM1** : Le jeudi 13 juin, 29 élèves ont participé à l'obtention du permis vélo. La sensibilisation s'est déroulée en trois ateliers :
 1. Théorie sur les équipements obligatoires des vélos et le port du casque (obligatoire jusqu'à 12 ans, fortement recommandé ensuite).
 2. Visionnage d'une vidéo sur les comportements appropriés ou risqués sur la route.
 3. Pratique sur une piste, prêtée par la Sécurité Routière auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, avec application du code de la route.
- **Permis internet pour les CM2** : 30 élèves ont été sensibilisés aux dangers des réseaux sociaux, en particulier les risques de harcèlement. Les échanges ont mis en lumière le fait que beaucoup d'enfants accèdent à ces plateformes, malgré une limite d'âge fixée à 13 ans minimum.

Police Municipale : Mairie, 03 rue Joseph Dano 56130 NIVILLAC tel 02.99.90.39.07 mail police@ppc-sud-vilaine.fr

Prochain Conseil Municipal le 30 avril 2025 à 20h00

INFORMATIONS

► VIE ASSOCIATIVE : Deux nouvelles associations dolaysiennes

1. ASSOCIATION « L'ENDANSÉE »

Issue du festival « Aelwez Endansé » qui s'est tenu en mai 2024, l'association a pour objet l'organisation d'événements artistiques en lien avec la danse sous toutes ses formes.

Notre prochain rendez-vous aura lieu le samedi 24 mai 2025 à Saint-Dolay.

A cette occasion, nous vous proposerons une prestation de l'association Loisirs Danse, la projection d'un documentaire long métrage consacré à un grand chorégraphe ainsi qu'une petite surprise participative !

Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir plus d'informations, contactez-nous à cette adresse : contact.lendanee@gmail.com

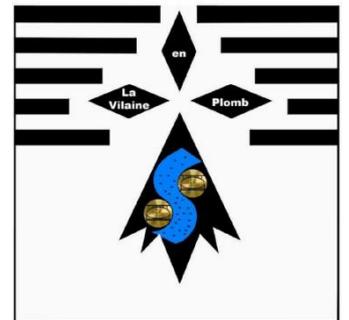
2. ASSOCIATION « LA VILAINE EN PLOMB »

Cette jeune association vous propose de découvrir le palet sur plaque de plomb.

Le palet sur plomb est un jeu traditionnel breton. Le principe du jeu est que les joueurs lancent des palets en métal (souvent en fonte) en direction d'une plaque en plomb posée au sol. L'objectif est de se rapprocher le plus possible d'un palet cible, appelé le "maître" ou "petit", similaire à la pétanque.

Contrairement aux autres surfaces, le plomb amortit le rebond des palets, permettant une meilleure précision et réduisant leur dispersion.

Ce jeu convivial favorise les rencontres et le partage entre générations.



Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir plus d'informations, contactez-nous par mail : lavilaineenplomb@gmail.com

Prédisent : Monsieur Dylan HELIN

Tél: 07 87 91 40 85

► LE SYSEM : Visites du centre de tri de déchets recyclables pour le grand public

La visite du centre de tri, accessible à tous (dès 9 ans), permet de découvrir le traitement des déchets recyclables, de revoir les consignes de tri et de poser des questions sur le recyclage.

Elle dure environ 1h30, incluant une visite guidée (1h) et une animation pédagogique sous forme d'Escape Game (30 min).



Deux créneaux sont proposés **le mardi 22 avril à 18h et 19h30.**

Inscription obligatoire sur le site du SYSEM : www.sysem.fr.

► **ARC SUD BRETAGNE vous informe :**

▪ **Distribution de composteurs individuels :**

SAINT-DOLAY le mercredi 9 avril 2025

Sur le parking à l'arrière de la mairie.

Une sensibilisation sera proposée en préalable à la distribution de ces composteurs. En effet, le compostage fonctionne si l'on applique bien les principaux gestes !

Cette sensibilisation, d'environ 30 minutes, est assurée par un guide composteur et est suivie de la distribution des composteurs individuels qui restent gratuits.



Cette année, l'accès à ces sessions se fait par inscription :

<https://www.arc-sud-bretagne.fr/inscription-aux-sessions-de-distribution-de-composteurs-individuels/>

► **Service Petite Enfance du SIVU de La Roche Bernard :**

Un service de proximité pour accompagner les familles et encourager le développement des tout-petits.

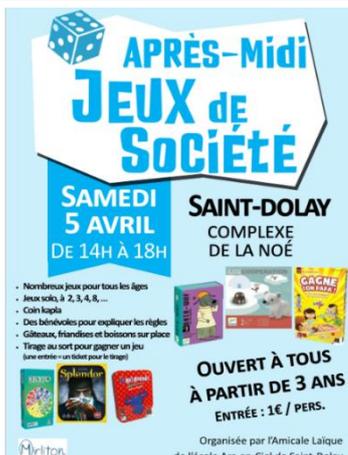
*Le service petite enfance du SIVU de La Roche Bernard propose un accompagnement pour les familles et professionnels de **Camoël, Férel, La Roche Bernard, Nivillac, Marzan, Pénestin et Saint-Dolay**, à travers :*



- **Le Relais Petite enfance** : un guichet unique pour la petite enfance : Informations sur les modes d'accueil pour les enfants (0-3 ans) et soutien aux parents employeurs et assistantes maternelles. Il est ouvert du lundi au vendredi, sur rdv, par mail ou par téléphone.
- **2 crèches** : « **Le P'tit Bois Dormant** » à Férel, et « **Les P'tits Mousses** » à Nivillac. Elles accueillent les enfants de 2 mois et demi à 3 ans et leur famille, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. L'accueil peut être occasionnel ou régulier, sur un ou plusieurs jours par semaine. Une inscription est nécessaire en amont de l'accueil, et dépend des places disponibles. Une commission d'attribution des places a lieu chaque année.
- **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « A Petits Pas »** : Un lieu qui permet à chacun de se rencontrer, d'échanger dans un espace de jeux dédié aux jeunes enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un parent, futurs parents, grands-parents. C'est également un premier lieu de socialisation et de découverte.
En accès libre et gratuit tous les lundis entre 9h et 11h30 à la Maison de l'enfance de Nivillac, hors vacances scolaires. Les familles peuvent arriver et repartir à l'heure qu'elles souhaitent et venir au rythme qu'elles veulent, il n'y a pas d'inscription préalable nécessaire.

**N'hésitez pas à contacter l'équipe petite enfance du SIVU
au numéro unique : 02 99 90 78 56 ou rpe@sivulrb.fr**

AGENDA AVRIL



APRÈS-MIDI JEUX
Samedi 5 avril de 14h00 à 18h00
Salle de convivialité

L'Amicale Laïque de l'école Arc-en-ciel organise un après-midi JEUX.
 L'entrée sera au tarif unique de 1€ par personne.
 Chaque entrée permettra de participer au tirage au sort pour gagner un jeu.
 Cette animation est ouverte à toutes et tous, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous et venez jouer !

PORTES OUVERTES À L'ÉCOLE ARC EN CIEL

L'école Arc-en-ciel vous accueille lors de ses Portes Ouvertes **le 25 avril 2025 à partir de 17h**.
 Les élèves exposeront le résultat de leurs activités.
 Les parents auront l'occasion d'échanger avec l'équipe enseignante.



INAUGURATION SERRE POTAGERE

A **18h** aura lieu l'inauguration de la serre potagère, un tout nouveau projet qui a pour but de donner du sens aux apprentissages.

N'hésitez pas à venir y assister.

Samedi 26 avril à partir de 9h00
Complexe sportif



Coupe de Bretagne de
 Karaté contact / semi contact

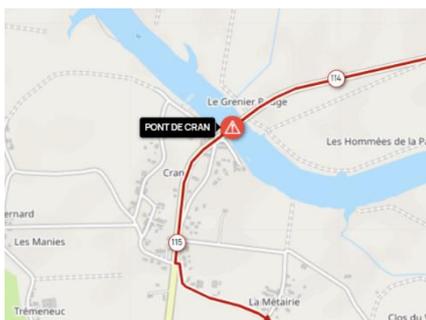
Compétition qui se déroulera sur la journée
 Restauration disponible sur place
 Entrée 2€

Les inscriptions en ligne avant le 11/04/2022 sur
<https://www.ffkcompetition.fr>

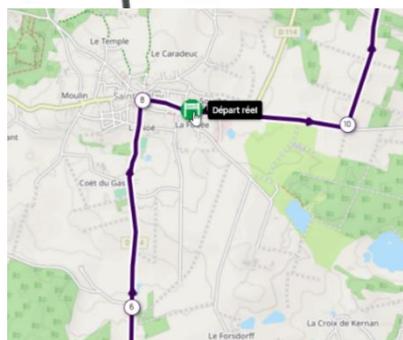
Plus d'informations :

https://www.tourdebretagne.bzh/les_etapes/

Le **Tour de Bretagne Cycliste** traversera la commune de Saint-Dolay les **29 et 30 avril 2025**



Le **mardi 29 avril** passage par Cran prévu entre 14h47 et 15h00



Le **mercredi 30 avril** passage dans le bourg avec le départ réel de l'étape à 12h27

POUR VOTRE SÉCURITÉ

AMIS USAGERS DE LA ROUTE

- Respectez les consignes données par les forces de l'ordre et les signaleurs
- Ne reprenez pas la route avant le passage du véhicule "FIN DE COURSE"
- Suivez les déviations mises en place pour votre sécurité

AMIS AGRICULTEURS

- Soyez vigilants quant aux perturbations sonores et visuelles de l'épreuve sur vos animaux
- Veillez à l'état de la chaussée en cas de sortie de champ située sur l'itinéraire de l'épreuve

AMIS SPECTATEURS

- Prenez garde à ne pas traverser la route et à ne pas empiéter sur la chaussée
- Garder vos enfants à bonne distance des coureurs afin d'éviter tout incident
- Tenez vos animaux de compagnie en laisse et loin du bord de route



AGENDA AVRIL et MAI

**SAMEDI 3 DIMANCHE 4 MAI
SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 MAI**
Salle polyvalente

Exposition sur la guerre 1939-1945 dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération de la commune.

- Portraits de Dolaysien
- Le Morbihan en guerre 1939-1945 – exposition itinérante des Archives départementales du Morbihan.
- La poche de Saint-Nazaire

Le 10 et 11 mai spéciale dédicace du livre de Marie Géraud les dolaysiens face à la guerre 39-45

Samedi 17 et dimanche 18 mai

LA FRIPERIE DE PRINTEMPS

Salle polyvalente

Envie de renouveler votre garde-robe à petit prix tout en faisant un geste pour la planète ? 🌍
Trouvez des vêtements de seconde main, des accessoires à prix doux.
N'hésitez pas à pousser la porte !

L'association Les cousettes

Contact et renseignements : 06 88 29 76 45



Crédit photo : © Gagi Dagon

Samedi 24 mai à partir de 17h00
Festival Aelwez Endansé « Étoiles et toile »
Salle polyvalente et Mairie côté jardin

L'Association L'Endansée vous convie à la 2^{ème} édition, du festival de danses avec dès 17h, deux prestations des danseuses de l'association Loisirs Danse ; un goûter vous sera proposé avec des pâtisseries et des boissons à petits prix ; la projection du film documentaire « Mr Gaga, sur les pas d'Ohad Naharin », à 20h nous vous inviterons à danser ensemble sur une proposition menée par l'association Loisirs Danse.

L'accès est libre et ouvert à tous. Contact :
contact.lendansée@gmail.com

Agenda de la Médiathèque

Programme des vacances de Pâques

Histoires à la mer 3 Contes musicaux

Par Esprit Nomade

Mercredi 9 avril 2025 à 10h30
Gratuit - Réservation conseillée
Familial dès 3 ans

Médiathèque de Saint-Dolay
02 99 90 29 29
mediatheque@saintdolay.fr

Histoires à la mer, 3 contes musicaux

Par Esprit Nomade

Mercredi 9 avril à 10h30 à la médiathèque

> Pourquoi la mer est salée ?

> Le serpent de mer

> La coiffe des nageurs

Programme familial dès 3 ans. Durée 30 mn

Gratuit. Réservation recommandée

Atelier Philo

Peut-on aimer les animaux
et les manger ?

Avec Simon Billy

Mercredi 16 avril 2025 à 10h30
Pour les enfants de 7 à 12 ans
Gratuit - Sur inscription

Médiathèque de Saint-Dolay
02 99 90 29 29
mediatheque@saintdolay.fr

Atelier philo

Avec Simon Billy

Mercredi 16 avril à 10h30 à la médiathèque

> **Thème proposé : Peut-on aimer les animaux et les manger ?**

Pour les enfants de 7 à 12 ans. Durée 1h15

Gratuit. Sur inscription

A NOTER

La médiathèque prépare une braderie de livres les 13 et 14 juin
+ d'infos dans le prochain numéro

Horaires de la médiathèque

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h30-12h	13h30-18h30
Jedi	Fermé	16h30-18h30
Vendredi	Fermé	16h30-18h30
Samedi	9h30-12h	Fermé
Dimanche	Fermé	Fermé

Coordonnées de la médiathèque

Téléphone : 02 99 90 29 29

Mail : mediatheque@saintdolay.fr

Page Facebook :

[@MediathequedeSaintDolay](https://www.facebook.com/MediathequedeSaintDolay)

Catalogue en ligne :

> <https://stdolay-pom.c3rb.org>

Site internet de la commune :

> <https://www.saintdolay.fr>